

à représenter le major général Martin. Aux termes du même arrêté, l'institution de la Martinière devait s'élever sur la place Saint-Saturnin, « pour exécuter complètement, dit le premier consul, la dernière volonté du testateur et afin que sa mémoire soit honorée aux mêmes lieux où l'on bénit son enfance. »

Le premier consul rendait ainsi un public hommage aux vues philanthropiques de cet homme de bien. Il avait compris que les actes de libéralité de Martin ne pouvaient pas être envisagés comme ceux d'un donateur vulgaire que l'orgueil pousse à laisser de grosses sommes d'argent au pays qui l'a vu naître, mais bien comme l'œuvre réfléchie d'un esprit généreux dont les conceptions libérales sont un élément de moralisation autant que de bien-être pour les populations appelées à jouir du bienfait.

A ce titre, comme les législateurs, les guerriers, les écrivains, les artistes, comme tous les hommes de génie qui ont eu sur les destinées de leur pays la plus utile des influences, il a droit à la part la plus large et la plus légitime dans notre sympathie, dans notre admiration même, celui qui, sûr de la loyauté de sa vie, prit soin d'écrire lui-même dans son testament l'épithète de son tombeau :

ICI REPOSE LE MAJOR GÉNÉRAL CLAUDE MARTIN,
VENU AUX INDES SIMPLE SOLDAT.

Octave SACHOT.